

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Convocation du 1^{er} avril 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 15 avril 2025.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Stéphanie GRABARZ, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Simon LEMAIRE, Michel SERGENT, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY (a quitté la séance à 20 heures 36), Anne DACHICOURT, Rémi BROQUET, Jean-Luc MARCOTTE, Philippe PRUD'HOMME, Martine GOURNAY-PRUD'HOMME et Clément MOREL.

Excusés : Raymond LEJOSNE et Bertrand GUILBERT qui ont respectivement donné procuration à Marc DEMOLLIENS et Nathalie TELLIER.

Excusée sans pouvoir : Ludivine MOREAU.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Monsieur Michel SERGENT ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 18 mars 2025 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et le secrétaire élu et publié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de retirer de l'ordre du jour, le point :

- n° 13 : Vente d'un bien immobilier – SCI QRT OBERT – ZAL rue de la Gare.

En effet, la commune n'a pas reçu l'avis des domaines concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait du point n° 13 de l'ordre du jour.

2025 - 3 – POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir débattu,

*A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants pour 2025 :
taxe foncière « bâti » : 49.34 %, taxe foncière « non bâti » : 55.94 % et taxe d'habitation : 21.42 %.*

2025 - 3 – POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PRINCIPAL 2025 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération, ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 5 093 607,04 €
- section de fonctionnement = 6 041 448,35 €

A l'exception de l'article 6574 du chapitre 65 qui a été adopté à l'unanimité mais par 18 voix « pour », les présidents concernés n'ayant pris part ni au vote ni au débat à l'énoncé du vote de leur subvention, ayant quitté la séance pendant le débat :

* Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;

- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;

* Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;

* Monsieur Ludovic DUTRIEUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;

* Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;

* Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;

* Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture ;

* Madame Véronique BALLY, Présidente de la Boule Desvroise.

2025 - 3 – POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal, décide de voter les redevances applicables à compter du 1^{er} juillet 2025, comme suit :

⇒ *Assainissement collectif à 1.158 € HT/m³ pour les habitations situées dans le périmètre du plan d'assainissement collectif ;*

⇒ *Eau à 1.126 € HT/m³ pour les usagers de Desvres et Menneville (alimentés par le réseau de Desvres).*

2025 - 3 – POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGETS ANNEXES 2025 – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, LOTISSEMENT PRE ROUSSEL ET AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST :

Vu les avis favorables de la Commission des Finances ;

Vu les avis favorables du Bureau municipal ;

➤ BUDGET « ASSAINISSEMENT » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service assainissement 2025 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 316 804,41 €

- section de fonctionnement = 302 181,51 €

➤ BUDGET « EAU » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2025 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 753 103,13 €

- section de fonctionnement = 211 199,85 €

➤ BUDGET « SPANC » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2025 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 8 552,26 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement rue du Pré Roussel 2025 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget :

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement = 731 782,00 €
- qui est en sur-équilibre en section de fonctionnement :
 - * en dépenses = 835 659,92 €
 - * en recettes = 932 558,50 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement de la route de Crémarest 2025 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 15 000,00 €

2025 - 3 – POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025 :

Vu le montant inscrit au budget primitif 2025 ;

Considérant la liste des demandes de subventions par les associations pour l'année 2025 ;

Considérant qu'il convient de contractualiser pour tout montant de subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2024 autorisant le versement, dès le début de l'exercice 2025, de 50 % des sommes votées au budget 2024, aux associations (Comité des Fêtes – Comité des Œuvres Sociales – Office de la Culture – Maison de la Faïence – La Concorde) et au CCAS.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'exception des présidents concernés qui n'ont pris part ni au vote ni au débat et ont quitté la séance pendant le débat de cette question :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;
- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;

** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*

** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*

** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*

** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*

** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture ;*

** Madame Véronique BALLY, Présidente de la Boule Desvroise.*

- *adopte et décide du versement des subventions 2025 aux associations (tableau joint), soit 18 voix « pour », «0 » voix contre et 0 abstention ;*
- *indique que les conventions annuelles pour les associations percevant plus de 23 000 €, se poursuivront par tacite reconduction conformément à la délibération du 6 décembre 2010 tant que les crédits seront prévus et indiqués pour chaque association concernée dans les pièces annexes du budget de la commune.*

2025 - 3 – POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PACTE DES SOLIDARITES - REVERSEMENT AU COLLEGE DU CARAQUET :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reverser la somme de 22 768 € au Collège du Caraquet à Desvres perçue par la commune en section de fonctionnement, dans le cadre du Pacte des Solidarités.

2025 - 3 – POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DESIGNATION D'UN REFERENT APOSTILLE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tout acte émanant d'une autorité française et devant être produit devant une autorité étrangère doit être authentifié par apostille ou légalisation, selon les pays. Jusqu'ici, les demandes étaient à effectuer auprès du Parquet ou du Ministère des affaires étrangères. Une réforme intervenant en 2025 prévoit que ces démarches seront dématérialisées et confiées aux notaires. Pour cela, une base de données de signature est créée et sera accessible aux notaires. Les communes doivent désigner un référent et communiquer ses coordonnées au Conseil Supérieur du Notariat.

Est candidat : Monsieur Marc DEMOLLIENS.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la candidature de Marc DEMOLLIENS et le désigne comme « référent apostille ».

2025 - 3 – POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : EDEN 62 - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation précaire et révocable avec EDEN 62 ;
- précise que celui-ci sera applicable à compter du 1^{er} mai 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2025 - 3 – POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CAF - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN JEU EXTERIEUR A LA MAISON DE LA JEUNESSE :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
- solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition d'un jeu extérieur à la Maison de la jeunesse ;
- signer tout document en rapport avec ce dossier.

2025 - 3 – POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CAF - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANIERS DE BASKETS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
- solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de paniers de baskets pour les accueils de loisirs ;
- signer tout document en rapport avec ce dossier.

2025 - 3 – POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : LA CHARTREUSE DE NEUVILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF DU CATALYSEUR DES POSSIBLES :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;
Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :
- la convention de partenariat avec la Chartreuse de Neuville pour le dispositif du Catalyseur des Possibles ;
- tout document en rapport avec ce dossier.

2025 - 3 – POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ECOLE FERRY - MODIFICATION DES HORAIRES :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
- modifier les horaires de l'école maternelle Jules Ferry ; à savoir de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 à partir de septembre 2025.

2025 - 3 – POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

- 11 220 € ht – Réselvía Ingénierie – Maîtrise d'œuvre – DIG et étang du Mont-Pelé
- 78 566,50 € ht – Colas – réalisation d'une surverse - DIG

Monsieur le maire propose au conseil d'adopter la motion suivante suite à l'annonce de la fermeture de la maternité de la clinique de la Côte d'Opale à saint Martin Boulogne :

Pour la population du Boulonnais, en particulier de Desvres et du pays desvrais, la clinique de la Côte d'Opale est, en plus de l'hôpital de Boulogne, un acteur essentiel de la santé, notamment par sa maternité où naissent plus de 500 enfants chaque année. Or, le groupe Vivalto, propriétaire de la clinique, vient d'annoncer sa décision de fermer la maternité.

Même si la natalité diminue, la logique financière ne doit pas prévaloir quand il s'agit de santé. On en a déjà vu les conséquences au cours des dernières années. Ce n'est pas en fermant les maternités que l'on va encourager le choc de natalité. L'offre de santé dans nos territoires est déjà en tension. Une maternité en moins, c'est encore moins de service pour la population. C'est aussi un risque de surcharge de travail pour l'hôpital public et ses personnels déjà fortement sollicités. Est-ce que les jeunes couples voudront s'installer dans nos bourgs et nos villages que nous nous efforçons de rendre attractifs si l'offre de santé diminue ? La ville de Desvres apporte son soutien aux professionnels de la maternité de la Côte d'Opale qui luttent contre sa fermeture, pour un maillage équilibré du territoire et pour la défense de leur emploi. (24 suppressions annoncées).

La séance est levée à 20 heures et 38 minutes.